

Procès-verbal pas encore approuvé

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du 17 juin 2014**

au Restaurant de la Croix-Blanche

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2013 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch - , 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2013

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Présentation de la planification financière

4. Modification du budget des investissements 2014

4.1. Réseau de chauffage à distance

4.2. Centre sportif – rénovation du revêtement de l'anneau d'athlétisme

5. Reprise de la route et des infrastructures – quartier du Montsibolo

6. Reprise de la route et des infrastructures – Art. 1465 – 1028 Route des Russilles

7. Reprise de la route et des infrastructures – Art. 1073 - 1278 Route de Fribourg

8. Règlement du cimetière

9. Information

10. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Jean-Bernard Richard	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant une très cordiale bienvenue et remercie les citoyens présents ce soir à notre assemblée consacrée principalement aux comptes 2013.

Le Conseil communal regrette ce qui s'est passé lors de la convocation de l'assemblée du 22 mai. En effet, plus de 400 fascicules n'ont pas été distribués dans les délais. Ces convocations sont malheureusement restées au centre de tri d'Eclépens. Lorsqu'ils sont arrivés à la poste du Mouret, nous n'étions plus dans les délais de convocation. M. Le Syndic profite de remercier notre responsable d'agence, M. Horner qui a aussitôt contacté l'administration communale. L'assemblée aurait pu se tenir, au risque que quelqu'un dépose un recours. Toutes les décisions prises par l'assemblée auraient dès lors été annulées. Le Conseil communal n'a pas voulu prendre ce risque, il a décidé de convoquer à nouveau ses citoyennes et citoyens. Il faut relever que convoquer une assemblée communale a un coût. Dès lors le Conseil communal a transmis la facture de cette deuxième convocation à la poste.

Dans un courrier que nous venons de recevoir, La Poste nous indique qu'elle prend à sa charge l'entier du montant correspondant à Fr. 5400.-.

M. Le Syndic salue personnellement la présence de M. Denis Murith, nouveau conseiller communal élu et le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouveau mandat.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2013, les comptes d'investissements 2013, le bilan 2013, les annexes au bilan 2013, la modification du budget des investissements 2014 et le règlement du cimetière.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Hubert Falk qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs : M. Jérôme Bongard
M. André Vaucher

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 112

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 1

Personnes aptes à voter : 111

Majorité absolue : 56

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Claude Brodard
M.	Christophe Ackerman
M.	Philippe Grand
M.	Constantin Anatrà
M.	Bernard Jutzet
Mme	Marguerite Jutzet
M.	Bernard Michaud
Mme	Nicole Michaud
M.	Benoît Weber
M.	Pascal Pythoud
Mme	Christiane Pythoud
M.	Léon Vonlanthen

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2013 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2013 est accepté à la majorité (3 abstentions).
M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2013

M. le Syndic passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2013

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges : Fr. 12'336'234.62

Total des produits : Fr. 12'406'022.21

Excédent de produits : Fr. 69'787.59

Il ressort que l'année 2013 clôture sur une excellente surprise avec globalement Fr. 750'000.00 de revenu net supplémentaire.

990 «Autres postes »

Dans le chapitre 990 il y a un excédent de charge de Fr. 407'924, qui correspond à un amortissement supplémentaire de Fr. 5'741.00, et une attribution à la réserve se monte à Fr. 502'183.00.

Aucune question n'étant formulée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2013

Compte d'investissement 2013

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée qu'au niveau des investissements il n'y a rien à signaler. Il présente le tableau récapitulatif du compte des investissements

Récapitulation

Total des charges : Fr. 1'335'851.55

Total des produits : Fr. 319'281.60

Excédent de charges : Fr. 1'016'569.95

Aucune question n'étant formulée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2013 : Fr. 5'897'630.20

Il ressort que le total du bilan se monte à Fr. 22'044'567.00, mais grâce au bon résultat de 2013, les réserves sont de Fr. 6'829'926.00 se qui représente le 30.98 % et la fortune est de Fr. 5'897'630.00 représentant le 26.75 % du bilan.

Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.

Engagements hors-bilan : Fr. 4'174'008.38

Aucune autre question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Marie-France Rolle**, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexé au présent procès-verbal.

M. le Syndic remercie Mme Marie-France Rolle et propose de passer au vote.

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Tractanda No 3 - Présentation de la planification financière

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation de la planification financière.

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée que la commune doit établir une planification financière pour les 5 prochaines années. Pour ce faire, il va rendre compte de l'évolution financière depuis l'année 2009. Les tableaux de cette présentation sont annexés à ce procès-verbal. Les principaux points qui seront présentés sont :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Les recettes de fonctionnement
- Les résultats : la marge structurelle d'autofinancement
- Les prévisions 2013-2018

M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour cette présentation.

Tractanda No 4 - Modification du budget des investissements 2014

4.1. Réseau de chauffage à distance

M. le Syndic informe l'assemblée que M. et Mme Vial participeront à la présentation mais ce récuseront lors de la discussion et du vote.

M. le Syndic constate que l'assemblée est d'accord sur ce principe.

M. le Syndic passe à la présentation (la présentation complète powerpoint est jointe en annexe de ce procès-verbal) qui sera répartie en 3 volets, à savoir :

1. **Etude de faisabilité**
2. **Centrale de chauffe Charpentes Vial SA**
3. **Etude du bureau Projet 21**

M. le Syndic précise que le Conseil communal s'est posé 3 questions essentielles dans ce projet, à savoir :

- Est-ce que nous sommes favorables à un réseau de chauffage à distance ?
- Est-ce que nous sommes convaincus du projet Centrale de chauffe Charpentes Vial SA ?
- Est-ce que nous allons valoriser financièrement favorablement les plaquettes forestières (branches)

Les réponses ont été à chaque fois positive, c'est pourquoi, le Conseil communal vous demande pour favoriser l'économie locale, réduire la dépendance, pérenniser la forêt et préparer le futur, de le soutenir dans ce projet ambitieux.

M. le Syndic termine sa présentation et demande à M. et Mme Vial de bien vouloir sortir de la salle et il ouvre la discussion.

M. Bourguet a plusieurs questions :

- 1) est-ce que des contacts ont été pris avec les entreprises du bois de notre commune ?
- 2) est-ce que le mazout est l'unique source complémentaire ?
- 3) est-ce que Bonnefontaine peut être raccordé ?
- 4) quelle est le nombre d'habitation pour que le projet soit viable
- 5) est-ce que nous allons toucher des subventions externes ?

M. le Syndic répond que

- 1) des discussions ont eu lieu avec l'entreprise Mivelaz, mais pas avec les autres
- 2) en principe on utilise du mazout comme chauffage d'appoint
- 3) actuellement il est prévu uniquement la pleine du Mouret et pas ailleurs. Mais peut-être qu'à l'avenir le chauffage à distance pourrait se développer vers d'autres secteurs.
- 4) le projet actuel est viable avec l'entreprise Vial, les bâtiments communaux et les 106 propriétaires de villas qui ont répondu favorablement au sondage du Groupe E
- 5) oui, nous allons toucher des subventions externes

M. Claude Von Buren estime que c'est un très beau projet, mais qu'à terme les quartiers peu densifiés, n'auront pas accès à cette nouvelle technologie

M. le Syndic répond que dans l'étude de base, il était question du raccordement des bâtiments communaux et pas des privés.

M. Bernard Cotting demande ce que l'on fait avec les cendres ?

M. le Syndic répond qu'il y en a quasiment pas, mais que celles-ci sont évacuées par le GroupeE.

M. Daniel Kraft demande comment cela va se passer si l'entreprise Charpente Vial fait faillite ?

M. le Syndic répond que la centrale de chauffe devra rester, un DDP sera signé avec le propriétaire.

M. Pierre-André Poffet demande dans quel délai le quartier du Pra-Mathaux sera raccordé

M. le Syndic répond que les délais ne sont pas connus, mais le GroupeE certifie que dès que les travaux commencent tout ira très vite.

M. Jean Dousse demande ou va partir la fumée qui sort de la cheminée ?

M. le Syndic répond qu'au vu de ce qui a été constaté dans les autres centrales de chauffe, il n'y a quasiment pas de fumée, des filtres très performant sont obligatoires.

M. Fernando Cappucio demande si les chiffres qui ont été présentés ce soir sont des coûts uniques ?

M. le Syndic répond que la participation aux frais fixes correspond à une taxe unique de raccordement de Fr. 367'200.00 ainsi qu'une adaptation des installations dans les bâtiments communaux pour un montant de Fr. 43'200.00. Ce qui fait un montant de Fr. 410'400.00 à payer une seule fois. Ensuite il y a la construction du silo-fosse pour un montant de Fr. 399'600.00. C'est le montant unique de Fr. 810'000.00 qui vous est proposé ce soir.

M. Fernando Cappucio demande à combien se monte les économies dû à la vente des plaquettes ?

M. le Syndic répond que le seul calcul qui n'a pas été présenté est celui de la vente du bois, car les forêts communales sont gérées par le syndicat Flan du Cousimbert, le bois est vendu par le syndicat.

M. Patrick Cotting demande si le montant de Fr. 810'000.00 est sujet à augmentation et si le tracé des conduites a déjà été défini.

M. le Syndic répond que par rapport à la première convocation, les chiffres ont évolué de la manière suivante : le silo-fosse avait été évalué à Fr. 350'000.00 par le Groupe E. Entre deux, le bureau d'ingénieur a évalué la construction de ce silo à Fr. 370'000.00. A ce montant, il a fallu ajouter la TVA, ce qui n'avait pas été fait lors de la première convocation. Au sujet du tracé, il n'est pas encore défini.

M. Patrick Bongard demande si les Fr. 810'000.00 correspondent uniquement à la partie communale. De plus, il demande si les 12 ct/kWh facturés seraient revus à la baisse en fonction de l'augmentation des consommateurs.

M. le Syndic répond que les Fr. 810'000.00 correspondent effectivement à la partie communale. En ce qui concerne les privés, la taxe d'entrée ou de raccordement s'élèverait à environ Fr. 10'000.00. Au sujet des 12 ct/kWh, le calcul a été fait par le Groupe E sur 20 ans et il ne serait pas revu à la baisse.

M. Pierre-André Poffet précise qu'il est confronté professionnellement au Groupe E et que la taxe de raccordement de Fr. 10'000.00 demandée aux propriétaires privés correspond à peu près à un changement de chaudière. Il est d'avis que la commune et les privés seront gagnants à l'avenir.

M. Pierre Thalman remercie et félicite le conseil communal pour la prise en main de ce dossier, mais souhaite que la commune fasse le forcing pour le raccordement rapide des propriétaires privés, car certains ne pourraient pas attendre 6 ans avant de se raccorder.

M. Michel Berger répond qu'au sujet de la vente du bois, il est difficile d'estimer les rentrées supplémentaires liées à la vente du bois transformé en plaquette. Par contre, avec cette centrale de chauffage, nous pourrions valoriser les déchets de branche que nous laissons pour l'instant pourrir en forêt.

M. Daniel Kuhn demande comment cela se passe si un propriétaire privé doit changer sa chaudière d'ici la fin de l'année et qui souhaite se raccorder à ce réseau de chauffage.

M. le Syndic répond que la commune appuierait les propriétaires qui feraient cette démarche, pour autant qu'ils soient raccordables.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose de faire voter cet objet avant que M. et Mme Vial ne reviennent dans la salle.

L'assemblée est d'accord sur le fonctionnement et la parole est donnée à Mme Marie-France Rolle pour la lecture du rapport de la commission financière sur cet objet uniquement.

M. le **Syndic** remercie Mme Marie-France Rolle pour la lecture du rapport.

M. Le Syndic met au vote le réseau de chauffage à distance pour un montant de Fr. 810'000.00.

4.1 Réseau de chauffage à distance

Le montant de Fr. 810'000.00 à charge de la commune est accepté à la majorité (4 abstentions)

M. le Syndic rappelle M. et Mme Vial et nous passons au point 4.2

4.2. Centre sportif – rénovation du revêtement de l’anneau d’athlétisme

M. le Syndic passe la parole à M. Armand Dousse pour la présentation de ce point.

M. Armand Dousse informe l’assemblée que le 8 juin 1999, le conseil communal de Marly et celui de Praroman, ont signé une convention valable pour 10 ans, avec reconduction tacite, d’année en année, concernant l’usage du centre sportif. La convention précise que la commune de Marly participe par un versement unique de CHF 100'000.- Elle indique également, article 3, « L’école primaire, le club d’athlétisme de Marly et, par son intermédiaire, les autres clubs sportifs de Marly ont libre accès à la piste d’athlétisme, aux autres installations extérieures, ainsi qu’aux douches et vestiaires ».

Sur la base de cette convention, le Conseil communal est venu à charge auprès de la commune de Marly en relevant notre projet, celui de la rénovation de l’anneau d’athlétisme. Le but était de connaître dans quelle mesure elle voulait participer financièrement aux frais liés à ces travaux. Les négociations en cours, ne nous ont pas permis de mettre cet objet à l’ordre du jour de l’assemblée du budget, la réponse ne nous étant pas parvenues dans les temps. Par la suite, le conseil communal de Marly nous a fait part de sa décision, celle de ne pas entrer en matière pour une participation financière à ce nouvel investissement. Il évoquait les énormes difficultés à boucler le budget 2014, sans pour autant contester le bien-fondé de notre démarche. Le conseil communal a pris acte et a décidé d’engager de nouvelles négociations pour une participation annuelle aux frais de fonctionnement. Si la réponse devait à nouveau être négative, on pourrait très bien envisager de résilier la convention et d’entreprendre une discussion avec le club d’athlétisme de Marly pour une utilisation des installations sur la base d’un forfait annuel.

L’anneau d’athlétisme, composé de 4 couloirs, a été construit en 1998. Cela fait donc 16 ans que rien n’a été entrepris dans cette zone du centre sportif, si ce n’est, ces dernières années, des réparations en surface indispensables et assez coûteuses.

En juillet 2012, le service des installations de compétitions de Suisse athlétique basée à Berne a procédé au contrôle de l’homologation des 4 couloirs. Nous avons dû faire quelques corrections au niveau du marquage. Il manquait aussi des plaquettes indiquant l’endroit du départ, notamment pour le 80 m. Les responsables nous ont clairement fait comprendre qu’il serait souhaitable, voire judicieux, de procéder à la rénovation de l’anneau.

Toujours en 2012, nous avons construit un troisième couloir pour le saut en longueur. Nous en avons profité pour refaire la surface des deux autres couloirs. Ce secteur du centre sportif à maintenant fier allure et il serait bien que tous les couloirs de l'anneau d'athlétisme subissent la même intervention. C'est juste que ces travaux aient un coût. On pourrait toutefois bénéficier d'une subvention non négligeable de la commission cantonale Lo-Ro sport qui prévoit, selon des bases légales, la participation de 20% pour un investissement à hauteur de CHF 100'000.- et ensuite de 5 %. La question que l'on doit aussi se poser, est-ce que cette subvention sera encore valable l'année prochaine tenant compte des restrictions des dépenses déjà prises par le canton et la suppression d'autres subventions pourrait aussi figurer dans un nouveau catalogue d'économies à réaliser ? Si le crédit est accepté, nous déposerons de suite le dossier avec la certitude d'obtenir cette subvention selon un courrier reçu de la commission LoRo sport du 10 mai dernier.

Comme déjà dit l'investissement est important. Comme dans toutes les constructions, dans toutes les installations, il y a aussi l'entretien à prendre en considération. Pour le centre sportif nous n'y échappons pas. Nous avons aussi mis en place une nouvelle signalisation en espérant qu'elle soit respectée. On ne peut pas admettre que des conducteurs de véhicules à deux roues (motos, scooter, cyclomoteurs et vélos) fassent usage de l'anneau d'athlétisme pour se défouler.

En conclusion et en référence aux éléments développés, le conseil communal vous invite à accepter ce crédit d'investissement de CHF 125'371.- pour rénover l'anneau d'athlétisme, sans tenir compte qu'il y aura une participation sous forme de subvention, de la part de la commission LoRo sport de CHF 21'268.-

M. Pierre-Alain Maridor demande quand saura-t-on l'engagement financier du club athlétique de Marly ?

M. Armand Dousse répond qu'une subvention avait été accordée à l'époque par la commune et le problème du financement sera revu.

M. Georges Brulhart demande si effectivement la commune de Marly ne participe pas cet investissement ?

M. Armand Dousse répond que pour l'instant non, mais une discussion aura lieu avec la commune de Marly à ce sujet.

M. le Syndic donne la parole à Mme Marie-France Rolle pour la lecture du rapport de la commission financière sur cet objet.

M. le Syndic remercie Mme Marie-France Rolle pour la lecture du rapport.

M. le Syndic met au vote la rénovation du revêtement de l'anneau d'athlétisme pour un montant à charge de la commune de Fr. 104'103.00.

4.2 Rénovation du revêtement de l'anneau d'athlétisme

Le montant de Fr. 104'103.00 à charge de la commune est accepté à la majorité (2 abstentions)

Tractanda No 5 - Reprise de la route et des infrastructures – quartier du Montsibolo

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Bernard Richard pour la présentation des 3 reprises de routes, point n° 5, 6 et 7.

M. Jean-Bernard Richard informe l'assemblée que la première route se situe au quartier du Montsibolo, article no 3221 et 3283, propriété de la Banque Cantonale de Fribourg. Celle-ci se trouve

à Bonnefontaine à droite quand on prend la direction du camping. Les exigences de la commune pour la reprise de cette route sont :

- la réfection des bordures
- la pose de la couche d'usure
- le curage et le passage de la caméra dans les canalisations
- et la pose de 4 candélabres.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote la reprise de la route et des infrastructures – quartier du Montsibolo

la reprise de la route et des infrastructures – quartier du Montsibolo est accepté à l'unanimité

Tractanda No 6 - Reprise de la route et des infrastructures – Art. 1465 – 1028 Route des Russilles

M. Jean-Bernard Richard informe l'assemblée que la deuxième route est celle des Russilles, article no 1028, propriété de Monsieur Zahno Peter et communautés héréditaires Purro et Baeriswyl, et article no 1465 propriété de Baterna SA. Pour cette route la couche d'usure est déjà posée mais il reste les modérateurs de trafic à mettre en place. Le passage de la caméra a déjà été effectué.

M. Pierre Thalman demande pourquoi sur la parcelle de M. Privet, il y a un panneau Impasse ?

M. Jean-Bernard Richard précise que les modérateurs de vitesse sont à l'étude avec un groupe de citoyen de la route des Russilles et ils seront posés très prochainement, ensuite la route sera ouverte comme initialement prévue

M. Fernando Cappucio demande quand la vitesse sera réduite à la route des Russilles. Il précise que les modérateurs de vitesse ne concernent pas la première partie de la route des Russilles.

M. le Syndic répond que la remarque est protocolée et précise que les modérateurs de trafic seront installés en accord avec les riverains. Une solution a été choisie par les riverains et le conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote la reprise de la route et des infrastructures – Art. 1465 – 1028 Route des Russilles

la reprise de la route et des infrastructures – Art. 1465 – 1028 Route des Russilles est accepté à l'unanimité

Tractanda No 7 - Reprise de la route et des infrastructures – Art. 1073 - 1278 Route de Fribourg

M. Jean-Bernard Richard informe l'assemblée que la troisième route est celle de la route de Fribourg au giratoire derrière le garage Purro, article no 1278 propriété de Monsieur Félix Richard et article no 1073 propriété de la famille Cardinaux représenté par Sallin immobiliers. Comme pour la première route, la couche d'usure doit encore être posée et faire le contrôle vidéo pour les canalisations.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote la reprise de la route et des infrastructures – Art. 1073 - 1278 Route de Fribourg

la reprise de la route et des infrastructures – Art. 1073 - 1278 Route de Fribourg est accepté à l'unanimité

Tractanda No 8 - Règlement du cimetière

M. le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de ce point.

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée qu'il y a peu de temps encore, la commune de Le Mouret fêtait ses 10 ans d'existence. Au travers de ces 10 ans, les diverses questions ou remarques qui nous sont parvenues, ont démontré un réel besoin d'adaptation et de clarification de notre règlement du cimetière.

Le nouveau règlement qui vous est proposé ce soir (règlement joint à la convocation), comprend une mise à jour globale. Les modifications apportées sont pour la plupart d'ordre structurel et formel.

Toutefois, par souci de clarté, quelques dispositions nouvelles ont été instaurées.

- Nous avons établi une seule et même procédure organisationnelle pour nos deux cimetières.
- Suite à l'implantation du nouveau « mur cinéraire » au cimetière de Praroman, une procédure d'utilisation des compartiments pour le dépôt des urnes, ainsi que les prescriptions concernant l'ornementation, l'inscription et les motifs des dalles en granit a été instauré.
- Sur le plan des émoluments et taxe d'entrée, une uniformité de tarif pour nos deux cimetières s'avérait être indispensable. Aussi, dans un souci d'équité envers chaque citoyen, nous avons élaboré un tarif d'émolument unique pour toutes les inhumations ainsi que les incinérations.
- Nous avons également simplifié la taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune par une taxe d'entrée unique. Les déductions pour les personnes ayant résidées dans notre commune restent inchangées.

Nous tenons à mettre en exergue que toutes les modifications et adaptations apportées, ont déjà reçues l'approbation du Service de la santé et des affaires sociales, ainsi que celui du Service des communes.

La consultation de ce nouveau règlement étant à votre disposition, nous vous proposons de passer à son approbation dans sa globalité.

M. Albert Egger demande pourquoi pour le cimetière de Bonnefontaine nous devons payer un émolument de Fr. 300.00 (Art. 27) alors qu'il n'y a rien de plus que celui de Praroman.

Mme Gisèle Marthe répond qu'il y avait des taxes qui étaient facturée pour le cimetière de Praroman et rien pour celui de Bonnefontaine. C'est pour annuler cette disparité que le Conseil communal a décidé de fixer une taxe. Elle précise qu'une seule et même procédure doit être appliquée pour les 2 cimetières.

M. Jean-Pierre Wicht demande si une personne, vivant dans un home depuis 10 ans, mais ayant pas la majorité de sa vie dans notre commune, est-elle considérée comme domiciliée dans la commune.

Mme Gisèle Marthe répond que oui, car les papiers restent dans le dernier domicile.

M. Patrick Bongard demande pourquoi nous n'avons pas fait le contraire et ne rien payer comme émolument ou éventuellement que Fr. 150.00

Mme Gisèle Marthe répond que pour établir ce règlement nous nous sommes basées les règlements de différentes communes avoisinantes. Il ressort qu'aucune commune ne donne la gratuité dans une inhumation. Elle précise qu'il y a des frais pour la commune.

M. Simon Rebetez constate qu'il y a une différence entre la façon de gérer les cimetières. Il estime et souhaite que la commune puisse améliorer l'aspect visuel de nos cimetières.

Mme Gisèle Marthe prend acte de la remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote le règlement du cimetière.

Le règlement du cimetière est accepté à la majorité (5 nons et 1 abstention)

Tractanda No 9 - Information

M. le Syndic informe l'assemblée que conformément à ce qui avait été annoncé lors de la dernière assemblée, le Conseil communal a organisé un sondage concernant le plan de fusion du district de la Sarine, plus précisément la Haute-Sarine.

La question était ?

Le Conseil communal doit-il participer à une pré-étude de fusion avec des communes intéressées ?

590 questionnaires ont été retournés à l'administration communale, cela correspond à un taux de participation de 25 %

169 citoyens ont répondu favorablement
421 sont contre

En pourcentage, 71 % des citoyens ayant répondu au questionnaire sont contre, 29 % sont pour.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie toutes les personnes qui ont participé à ce sondage.

Tractanda No 10 - Divers

Mme Marilou Schafer demande à ce que la vitesse soit contrôlée à la route de l'Eau-Vive, car il y a beaucoup de véhicule agricole n'habitant pas la commune qui passe sur cette route.

M. le Syndic prend acte de la remarque.

M. Georges Brulhart demande ce que l'on peut faire pour les excréments de cheval sur la route. Nous avons un règlement pour les chiens pourquoi pas pour les chevaux.

M. le Syndic prend acte de la remarque et une réponse sera donnée à la prochaine assemblée.

M. Pierre Thalmann demande à ce que les chemins piétonniers reliant la route des Russilles à la route de la Voos ou à la cure, soient dégagés en hiver et balayés en été.

M. Patrick Bongard demande ou cela en est avec le plan d'aménagement local.

M. le Syndic répond que l'urbanisme travaille sur l'inventaire effectif des m2 à disposition. La mise à l'enquête sera faite en automne 2014 avec une présentation préalable à la population.

M. Jean Dousse demande à ce que les travaux de réparation de la traversée du Mouret soient faits aussi sur les 3 modérations.

M. le Syndic répond que nous allons tout enlever et refaire à neuf, mais nous ne sommes pas d'accord de tout prendre en charge. Il précise qu'un affaissement se situe du côté de la boulangerie ce qui engendre des nuisances. M. le Syndic informe l'assemblée qu'une offre a été demandée pour la réparation.

M. Pierre-Alain Maridor demande ou cela en est avec le défibrillateur ?

Mme Gisèle Marthe répond qu'elle a pris contact avec les samaritains du Plateau qui souhaitent également en acheter pour leur société. Du fait du changement de présidence, cela va prendre un peu plus de temps pour cet achat.

M. le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, M. Benoît Singy pour son travail en tant que conseiller communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie la tenancière pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 23h00 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

N° 1 : convocation à l'assemblée communale

N° 2 : rapport de la commission financière